

Patron de Navire aux Cultures Marines - Niveau I Module CM-1 - Réf. C.F.B.S.-Fish - STCW-F - Ch. III - Règle III/

Titre(s) visé(s)

? Attestation de réussite menant au certificat de patron de navire aux cultures marines - niv. 1.

Texte(s) de référence

? Arrêté du 30 mai 2016, modifié, relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'exercer la fonction et les responsabilités d'un patron de navire sur un navire armé aux cultures marines d'une longueur inférieure à 24 mètres pour les navires de charge et à 12 mètres pour les dragues.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

? Toute personne, titulaire du certificat de marin-ouvrier de 2ème niveau, désireuse d'évoluer vers un poste de patron de navire aux cultures marines.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

? **L'attestation de réussite est délivrée** aux candidat(e)s ayant suivi, participé à la formation et ayant atteint la norme de compétences minimale requise. L'évaluation des acquis s'effectue lors de contrôles réalisés en cours de formation et au travers d'épreuves finales modulaires.

? La formation est attestée avec succès dès lors que la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. Sont éliminatoires, toute note égale à 0/20 à l'une des épreuves du module et toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage ».

? **Pour se voir délivrer le certificat**, il faut avoir suivi la formation et justifier de l'attestation de succès au module de formation concerné (CM3).

Durée, modalités, effectifs par session

? **118h30**, dont : 46h30 de théorie, 25h de travaux dirigés, 41h30 de travaux pratiques (contrôles en cours de formation inclus), 3 h d'épreuves finales modulaires.

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de cours standard pour la partie théorique, en salle navigation, en salle machines marines et auxiliaires, en milieu marin ou salle dédiée aux formations médicales, selon les enseignements, pour la partie pratique.

? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

Intervenant(s)(es)

? Formateurs qualifiés « Pont », « Machine », « experts en réglementation et droit du travail maritime ».

Programme de la formation

? Formateurs qualifiés, titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme pour l'UV PSC1
? Formation composée de 4 unités d'enseignement et d'un complément STCW :

? **Unités d'enseignement :** Navigation (12h) / Météorologie (12h) / Moteurs-Hydraulique (40h) / HPR.

Coût, horaires, dates et sites de formation (12h) ? U.E. – Réglementation (8h)

? **U.E. – Recyclage Ense. médical – Niv 1 (7h)***

Financements de l'attestation de formation à l'enseignement médical de niveau 1 seront dispensés du recyclage correspondant, à condition de justifier d'une attestation conforme et en cours de validité.

? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié, indépendant, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

PATRON DE NAVIRE AUX CULTURES MARINES – Niveau 1
MODULE CULTURES MARINES 3 (C.M.3)

Unités d'enseignement	Contenu
Accueil formation	Accueil des stagiaires, présentation du programme de formation et d'évaluation
Navigation - Météorologie (46h)	Les coordonnées géographiques et carte marine ; Le compas magnétique - La mesure des directions ; Les règles de barre et de balisage ; Les marées ; Appareils de navigation type GPS et leur utilisation Météorologie Préparation et exécution d'une traversée dans le cadre de l'exploitation conchylicole Moteurs : principes de fonctionnement des moteurs thermiques 4 et 2 temps, Réalisation de courant des moteurs à explosion et diesels, les règles de protection de l'environnement, les incidents liés à l'allumage, la distribution, à l'alimentation en combustible, au graissage, à la réfrigération, à l'embrayage ... Hydraulique : mettre en service et réaliser l'entretien courant des centrales et appareils hydrauliques Electricité : surveiller, entretenir les appareils de production et de stockage Compte-rendu d'incidents techniques
Moteurs – Hydraulique (40h)	
Construction Sécurité Stabilité (12h)	Construction : les termes relatifs à la structure d'un navire et ses caractéristiques Sécurité : matériels réglementaires (drome de sauvetage) et matériels de sécurité d'un navire cultures marines Stabilité : la stabilité des petits navires, mouvement des poids suspendus, carène liquide
Réglementation (8h)	Réglementation relative aux navires de cultures marines : organisation et rôle de l'administration chargée de la mer ; Conditions d'exercice de la profession, réglementation du travail à bord de prévention des pollutions ; Les responsabilités du patron de navire ; Les visites de sécurité en différentes circonstances ; Titres de sécurité et documents de bord obligatoires ...
Md. Spécifique(s)	Recyclage Enseignement médical – Niveau 1 (U.V. PSC1/U.V. HPR) CCF – Epreuve pratique : Navigation – Manoeuvre (0h30)* CCF – Epreuve écrite : Moteurs-Hydrauliques (Cpte-rendu d'incident) (1h)* CCF – Epreuve pratique : Moteurs-Hydrauliques (TP) (1h)*
Validation des acquis	Epreuve finale orale – « Règles de barre, feux, balisage » Epreuve finale écrite – « Navigation - Météorologie » Epreuve finale orale – « Construction – Sécurité – Stabilité » Epreuve finale orale – « Réglementation »
Bilan formation	Bilan de la formation, remise des notes et attestations
TOTAL HEURES - Stagiaire	

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

